

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID: 015-241500230-20240411-DEL_2024_042-DE

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 11 avril 2024 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

ETAIENT PRÉSENTS:

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représentée par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représentée par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représentée par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

ETAIENT ABSENT(E)S:

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_042 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "ADMINISTRATEUR(TRICE) PROGICIELS MÉTIERS" -RENOUVELLEMENT DE CONTRAT Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Vu le Code de la Fonction Publique ;

Vu le délibération n° DEL 2021 093 en date du 24 juin 2021;

La Direction des Systèmes d'Information exerce de nombreuses missions transverses indispensables au bon fonctionnement des services de la CABA, de ses satellites voire des communes membres qui recourent de manière de plus en plus généralisée aux outils numériques.

Afin de permettre le développement de la supervision et la télégestion des outils numériques (alarmes intrusion, vidéoprotection, télégestion de l'eau et de l'assainissement...), le Conseil Communautaire a créé par délibération n° DEL_2021_093 en date du 24 juin 2021, un emploi d'agent contractuel de chargé de mission « administrateur progiciels métiers » pour une durée de 3 ans, et dont l'échéance arrive à terme le 30 juin 2024.

Aussi, et compte-tenu de la maîtrise acquise par l'agent concerné, notamment dans le domaine de la domotique, et pour permettre de poursuivre les missions du service, il paraît aujourd'hui nécessaire de renouveler ce contrat pour une période supplémentaire de 2 ans 10 mois 9 jours.

Conformément aux pratiques de la CABA en la matière et en cohérence avec les dispositions législatives et réglementaires afférentes aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, le reconduction de ce contrat intègre une évolution salariale équivalente à celle qu'aurait eue un agent titulaire occupant un poste similaire.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de renouveler l'emploi d'agent contractuel de chargé de mission « administrateur progiciels métiers » pour une durée de 2 ans 10 mois 9 jours, et ceci conformément au Code Général de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article L.332-8, disposition 2.

Les missions et les conditions spécifiques de rémunération de ce poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de renouveler, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8, disposition 2, l'emploi de chargé de mission « Administrateur Progiciels Métiers » pour une période de 2 ans 10 mois 9 jours, les missions et les caractéristiques de cet emploi étant les suivantes :

Missions:

- Assurer la mise en place et le maintien des applications métiers du SI ;
- Gérer la vidéo protection, l'alarme intrusion et le contrôle d'accès (matériel et réseaux) ;
- Participer à l'aide aux utilisateurs.

<u>Caractéristiques</u>:

- Statut : Agent non titulaire

- Rémunération : A compter du 1^{er} juillet 2024 sur la base de l'indice brut 431 et l'indice majoré 386. Ces indices seront portés à compter du 1^{er} juillet 2026 à 452 pour l'indice brut et 401 pour l'indice majoré.

- Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché au poste correspondant au groupe de fonction B3 institué par la délibération n° DEL_2019_206 du 17 décembre 2019 modifiée

- *Type de contrat* : Contrat à Durée Déterminée

- Durée: 2 ans 10 mois 9 jours soit jusqu'au 9 mai 2027 inclus

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie B de la filière technique seront automatiquement transposables par voie d'avenant au contrat ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Assainissement.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 015-241500230-20240411-DEL_2024_042-DE

Au registre sont les signatures, Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.